

ECONOMIE RURALE  
n° 147-148, janv.-mars 1982

# «Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café»

Benoit ANTHEAUME

ORSTOM

N

mon

Bien que le Togo soit un des plus petits pays africains, son étirement en latitude, sa topographie variée et la diversité des ethnies qui le peuplent offrent une série exhaustive de situations caractéristiques de l'économie rurale de l'Afrique soudanienne et littorale.

La région des Plateaux, dans le centre-ouest du pays, est réputée pour ses plantations de café et de cacao qui, bien que d'âge vénérable et de rendements médiocres, fournissent la majorité de la production togolaise.

Depuis une dizaine d'années, les organismes locaux d'encadrement rural aidés techniquement par l'IFCC et financièrement par la communauté internationale, tentent donc d'accroître cette production en régénérant les anciennes plantations ou en leur substituant de nouvelles. Sans grand succès... Ces organismes jouent essentiellement sur le procès technique de la production de café et de cacao, en éliminant le facteur contraignant que représente la sénilité du matériel végétal, mais en oubliant trop souvent que la production n'est pas seulement liée aux arbres, à la qualité du sol, à l'abondance de la pluviométrie mais aussi et surtout aux motivations des producteurs... Ces organismes ignorent encore trop souvent le procès social de cette même production, en particulier tout ce qui touche aux divers contrats de mise en valeur et de métayage.

La description d'une telle situation relève de la banalité. Cependant la faiblesse constante des chiffres nationaux de production (7.000 tonnes de café et 15.000 tonnes de cacao en moyenne ces trois (1) dernières campagnes) ne s'explique pas seulement par la modestie des superficies concernées, mais aussi par d'autres motifs qu'il faut rechercher. En effet, l'économie de plantations du pays ne représente plus qu'une façade, et non une réalité.

## La façade «officielle» : des métayers exploités

Au début du siècle, lors de l'expansion des plantations, les autochtones ewe et akosso s'adonnaient, plus ou moins contraints, aux spéculations caféière et cacaoyère ; aujourd'hui, ils tiennent toujours un rôle important, mais ils sont largement relayés, voire dépassés par une main-d'œuvre originaire des autres contrées du Togo. Ceux qui la composent doivent suivre une règle très codifiée pour parvenir à la condition de planteur :

En premier lieu, ils doivent solliciter des autochtones, un droit d'usage sur la terre. Cette sollicitation ne peut trouver d'écho favorable et durable que si elle est assortie de précisions quant à la spéculation projetée : café ou cacao.

En second lieu, les demandeurs doivent obligatoirement passer sous les fourches caudines d'un contrat de métayage qui rémunère autant, voire plus, le patron-rentier que le métayer-planteur (2).

Enfin, après un laps de temps compris entre sept et dix ans, lorsque l'espoir se concrétise enfin sous la forme

d'abondantes récoltes, le métayer peut certes accéder à l'appropriation d'une partie de la plantation, mais il doit obligatoirement écouler sa production par le canal d'acheteurs et autres intermédiaires patentés par l'OPAT (Office de Produits Agricoles du Togo) qui joue les rôles d'un organisme de commercialisation et d'une caisse de compensation assurant un prix fixe mais trop faiblement rémunérateur.

Vaincre une telle succession d'obstacles nécessite bien souvent une patience incompatible avec les impératifs qui ont poussé la main-d'œuvre allochtone à migrer et qui se réduisent à la valorisation maximale de leur force de travail. Les intéressés tournent donc fréquemment un système contraignant, humiliant, peu rapide et peu rentable bien que la motivation essentielle de leur déplacement soit contenue dans le leitmotiv qui émane de chaque enquête «Faire de l'argent dans les plantations».

## La réalité «officieuse» : faux planteurs et vrais agriculteurs

Puisqu'il faut sauvegarder les apparences du planteur, l'allochtone se fait donc planteur. Il respecte le formalisme des rapports institués entre patron et métayer, tenus de l'époque où café et cacao apparaissaient, dans la région des Plateaux, comme les principaux moyens de se procurer du numéraire. Il sollicite le droit d'utiliser une portion du terrain, en précisant toujours qu'il compte bien y planter caféiers ou cacaoyers, agrée et signe parfois de son empreinte digitale et en présence de témoins, les clauses d'un contrat de métayage stipulant la hauteur (variable) du partage des fruits de la plantation entre les deux parties. Il se voit alors octroyer des droits d'usage et d'installation sur une terre disponible.

Dans un premier temps, le métayer plante effectivement ses caféiers mais pour subvenir à ses besoins domestiques propres, il effectue quelques cultures vivrières (bananes, taros, manioc...) tout à fait tolérées par le patron. Petit à petit, les parcelles vivrières s'agrandissent puis finissent par gagner une bonne part de l'espace initialement dévolu aux plantations projetées, lesquelles sont travaillées de façon de plus en plus dilettante sous le coup de plusieurs facteurs :

- la plantation est une école de patience ; ses fruits ne sont visibles qu'à long terme et cette réalité n'est pas toujours perçue rapidement pour des originaires de la région des Savanes ;
- les terres octroyées sont généralement situées sur le pourtour des terroirs villageois et parfois très éloignées du village où réside le patron ;
- mais surtout, parallèlement à la rigidité et à la faiblesse relative des prix offerts pour le café et le cacao (qui ont approximativement doublé en dix ans), chacun peut constater la flambée des prix des produits vivriers (200 à 400 % en deux années pour le maïs, le manioc et

1. «Résultats des campagnes agricoles antérieures», in: La nouvelle marche (quotidien togolais d'information), 2 mars 1981.

2. ABOKI K. 1973. - Problématique de développement : le cas de Kuma, thèse de 3e cycle, Univ. R. Descartes - Paris V, mult., 300 p. env.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

61 N° 21197, ex 1

l'igname...). Or, aucune clause des contrats de métayage ne stipule que les produits vivriers initialement tolérés doivent être partagés (si ce n'est de façon symbolique) avec le patron...

A l'origine, j'allais travailler chez des planteurs de café; je me suis en fait aperçu que ces derniers étaient surtout intéressés par les cours du grain et des tubercules sur le marché de la ville la plus proche. Ainsi, une première estimation, effectuée sur une centaine de «fermes» peuplées de planteurs métayers allochtones montrait que dans 55 % des cas observés, plus de la moitié des revenus monétaires provenaient des produits vivriers (3).

### La faim justifie les moyens

La flambée des cours des produits vivriers s'explique certes par des données imprévisibles et conjoncturelles (mauvaises conditions météorologiques et en particulier répartition inadéquate des pluies) mais elle puise également sa source dans des motifs désormais structurels :

Les paysans de la région des Plateaux, mieux que ceux d'autres régions, ont toujours globalement satisfait leurs besoins alimentaires même si leur ration n'est pas toujours qualitativement satisfaisante (abus de la consommation de manioc) ; ils continuent donc d'autosubvenir à leurs besoins (4).

Ils doivent également satisfaire les besoins des effectifs scolarisés, de plus en plus âgés et disséminés dans les villages de l'intérieur (où les CEG ont poussé comme des champignons). Une des conséquences perverses de la scolarisation réside dans la stérilisation d'une force de travail importante grandement mise à contribution auparavant.

Ils contribuent aussi à la satisfaction des besoins alimentaires des citadins (dont le nombre croît de façon géométrique) en raison de la proximité de la capitale (deux heures de route) et des petites villes secondaires (Kpalimé, Atakpamé...) à portée de taxis urbains...

Enfin, les demandes extérieures venant surtout du proche Nigéria ont aussi contribué à créer des tensions sur le marché vivrier puisque les commerçantes nigériennes sont prêtes à payer chèrement des produits dont elles savent qu'ils trouveront preneurs à des tarifs exorbitants dans les mégapoles urbaines de ce pays pétrolier.

Tous ces motifs conjugués ont conduit les métayers, devant planteurs, à se transformer en producteurs de

vivres orientant qualitativement leurs efforts en fonction d'un marché dont les termes se sont modifiés, c'est-à-dire vers des produits qui trouveront rapidement preneurs. Les métayers oublient petit à petit les motifs initiaux de leur venue («faire de l'argent dans les plantations») devenus accessoires, en se consacrant surtout aux cultures annuelles. On doit noter que cette modification ne s'opère absolument pas sous l'effet d'un quelconque changement technique puisqu'on cultive ces plantes de façon «traditionnelle» (énergie humaine) et selon les lois de l'extensivité (jachères) parce que l'espace disponible ne fait pas encore défaut et parce que l'investissement en travail y est moins lourd.

Cette adaptation logique des producteurs au marché est liée aux gains qu'ils peuvent en tirer et qui sont rapides, répétés et importants :

- **rapides** en raison de la faible durée du cycle végétatif (trois mois pour le maïs par exemple)

- **répétés** car les cultures vivrières peuvent se succéder sur les deux saisons de pluie annuelles (maïs puis riz ou maïs puis fonio par exemple).

- **importants** car les prix des produits vivriers relèvent du seul jeu de l'offre et de la demande, une demande stimulée par les raisons exposées plus haut.

Dire et écrire que les patrons ignorent tout des activités «officieuses» de leur métayer relèverait de l'angélisme, mais les uns comme les autres minimisent pour des raisons diamétralement opposées la part désormais tenue par les activités vivrières...

D'une part, les métayers veulent éviter l'intervention des patrons dans ce qu'il faut désormais appeler les spéculations vivrières (5).

D'autre part, les patrons ne veulent pas être perçus comme des «affameurs» ; bien que les Ewe et les Akposso se soient depuis longtemps affranchis des «tabous» que représente, dans d'autres sociétés, le caractère sacré et inaliénable de la terre, support spatial de la production, les pesanteurs sociologiques restent suffisamment fortes pour que, dans les campagnes, les valeurs liées à la nourriture et les comportements mercantiles soient dissociés ; «on n'empêche pas quelqu'un de manger» me disait un patron désabusé qui savait délibérément que la production vivrière de son métayer dépassait largement les besoins de sa consommation.

3. Rapport de synthèse SEDES 1972. - Programme de développement des productions de cacao et de café. Mult., 129 p. Le rapport précisait : «les cultures vivrières représentent 32 % des revenus sur le plateau akposso»... il y a déjà près de dix ans.

4. PERISSE J. 1962. - L'alimentation des populations rurales du Togo (niveaux de consommation, besoins nutritionnels, dépenses alimentaires, recommandations pour améliorer l'alimentation), in : Ann. Nut. Alim., XVI, 4,

rattache la consommation alimentaire du Centre-Ouest du Togo au type guinéen ; les féculents y constituent l'élément dominant. Leur production crée une certaine élasticité dans les disponibilités alimentaires qui met le paysan à l'abri des disettes.

5. GU-KONU Y. 1979. - Plantations paysannes et stratégies de l'espace dans le sud-ouest du Togo, pp. 93-103, in : Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique Tropicale, actes du colloque de Ouagadougou, CNRST-ORSTOM.

## CONCLUSION

Se nourrir compte parmi ces besoins fondamentaux qu'on ne peut éluder : c'est un des motifs de la hausse vertigineuse des produits vivriers, hausse dont, par parenthèse, la brutalité étrangle véritablement les citadins dont les revenus fixes (quand ils en disposent) stagnent non seulement en francs constants mais encore en francs courants depuis janvier 1979...

Certes, les pouvoirs publics tentent de maîtriser le prix des denrées vivrières de base :

- d'abord, pour juguler d'éventuels remous urbains que des hausses de prix inconsidérés pourraient susciter,

- ensuite pour freiner la constante dégradation des productions de café et de cacao qui apparaît bien réelle (les chiffres de production «fabriqués» grâce aux importations frauduleuses de cacao notamment en provenance du Ghana ne doivent pas faire illusion) ; or, cette dégradation est elle-même accentuée par les planteurs conscients de la faiblesse des rémunérations offertes par le café et le cacao ;

- enfin pour conserver sur le marché international la monnaie d'échange que représente la production nationale de ces deux denrées de base que sont le café et le cacao qui, de surcroît, permet parfois de justifier des aides financières extérieures moins promptes à se mobiliser pour favoriser les productions de vivres.

Si les pouvoirs publics contrôlaient brutalement le prix des produits vivriers (si tant est qu'ils disposent des moyens matériels pour ce faire), un marché noir parallèle des grains et des tubercules se développerait rapidement

(ce qui ne peut être le cas des produits de type café ou cacao destinés à la grande exportation)... Aussi l'action des pouvoirs publics est-elle ambiguë. Elle ne pèse ni sur les paysans (qui sont au contraire ménagés puisqu'ils bénéficient depuis plusieurs années de la suppression de la taxe civique) ni sur les négociant(e)s qui représentent une force économique et politique importante. En revanche cette action est orientée de deux façons :

Les exportations de produits vivriers sont bloquées. C'est une mesure d'ordre psychologique essentiellement.

Les importations de produits alimentaires de substitution sont favorisées pour freiner les hausses des produits vivriers locaux tout en entraînant quelques effets pervers dont le plus important réside dans la création de nouvelles habitudes alimentaires (accroissement de la consommation de farine de blé, de riz importé, de conserves...).

Actuellement, quelle que soit l'action conjoncturelle de la puissance publique, les paysans de la région des Plateaux bénéficient assez largement (même si les négociant(e)s prélèvent au passage une part substantielle des gains) du «boom» sur les prix des produits vivriers. Gagner de l'argent passe de moins en moins par les productions tirées des cultures dites «de rente», mais bel et bien par celles des cultures vivrières qui rémunèrent plus, mieux et avec un minimum d'intermédiaires non-étatiques. Personne n'est dupe de cet état de fait, même si un métayer m'adressait un jour cette recommandation en forme de boutade : «*Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café*».